

# OBSERVATOIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

27 novembre 2018

# Synthèse de la situation de l'emploi

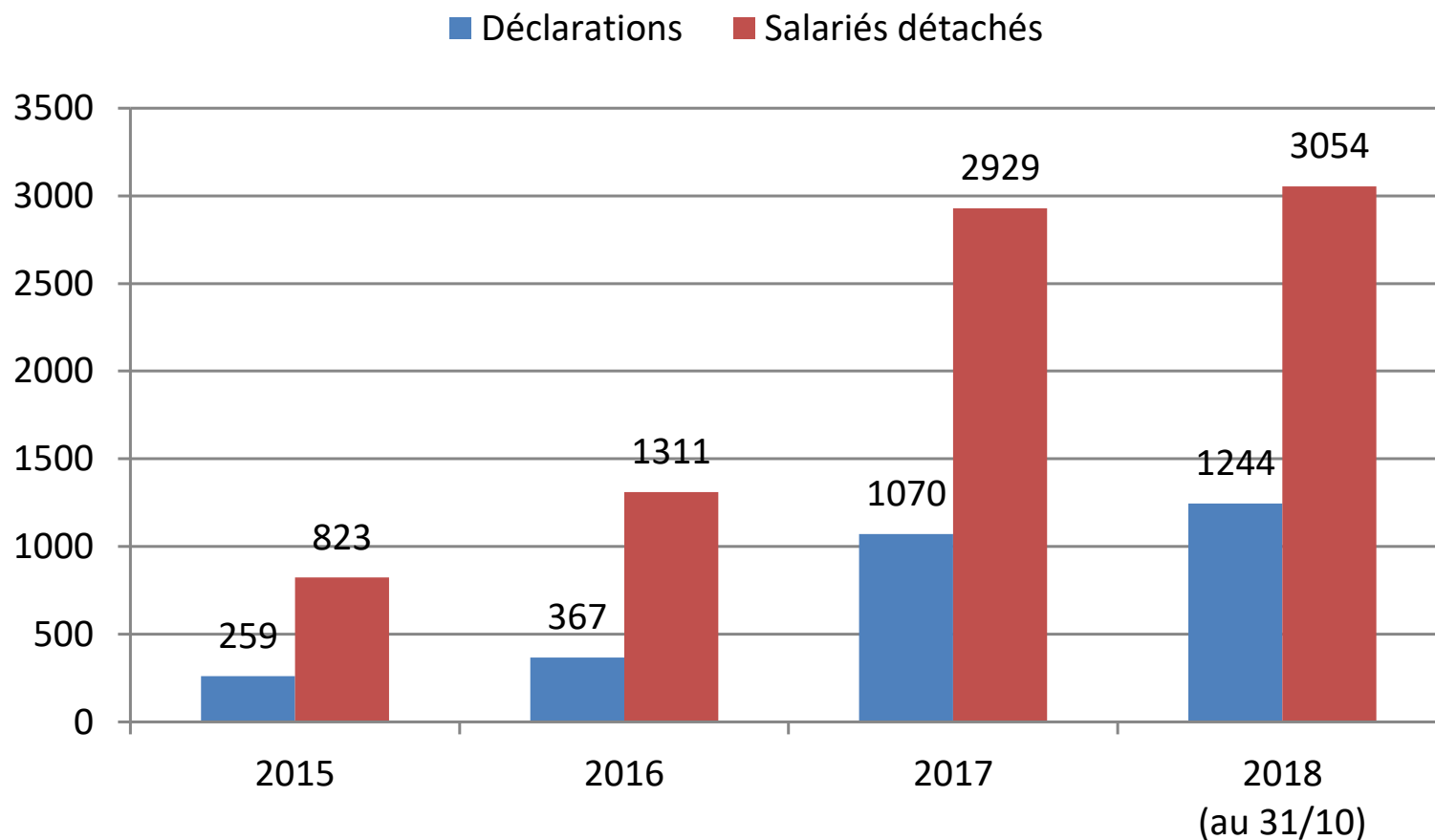
	Générale			BTP		
	2018	2017	évolution en %	2018	2017	évolution en %
Emploi salarié - 2ème trimestre <sup>(1)</sup>	257 679	255 827	+0,7	15 901	15 825	+0,5
DEFM catégorie A - septembre <sup>(2)</sup>	37 280	37 980	-1,84	2 862	3 390	-15,6
DEFM catégories A-B-C - septembre <sup>(2)</sup>	65 530	65 570	-0,06	4 927	5 510	-10,6
Activité partielle - octobre <sup>(3)</sup>	31 292	113 094	-72,33	2 320	2 820	-17,73

<sup>(1)</sup>source INSEE

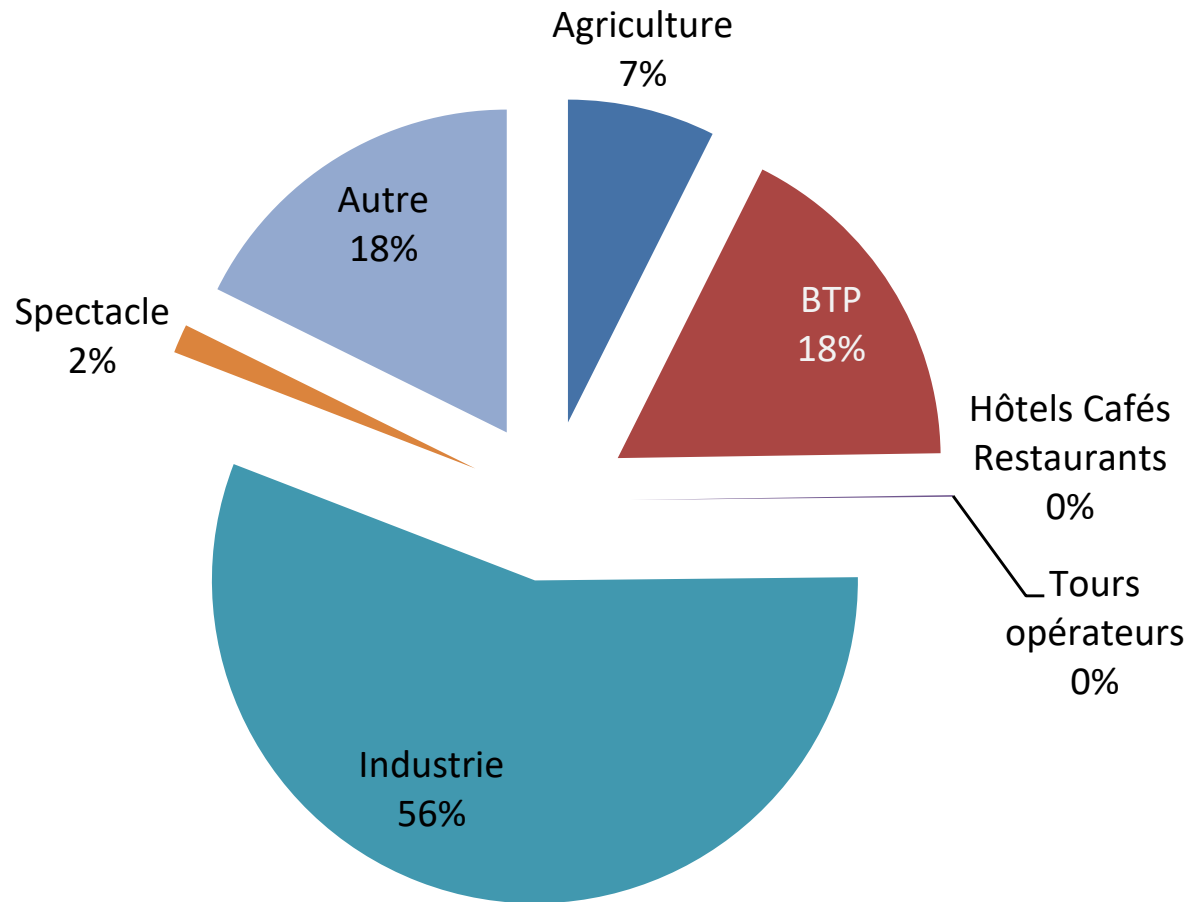
<sup>(2)</sup>source Pôle Emploi - données brutes

<sup>(3)</sup>heures indemnisables

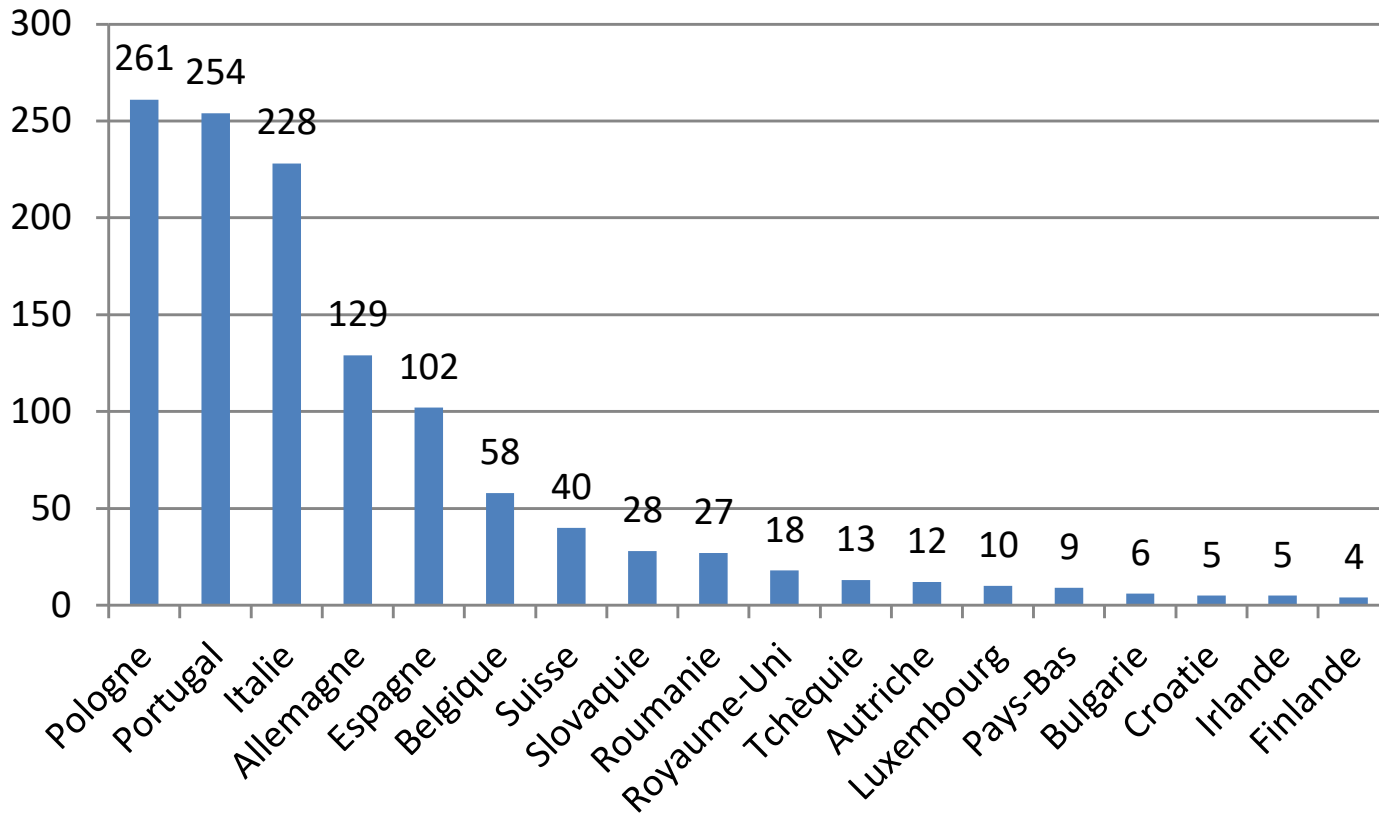
# Des interventions d'entreprises étrangères en croissance



# Déclarations de détachement par secteur d'activité



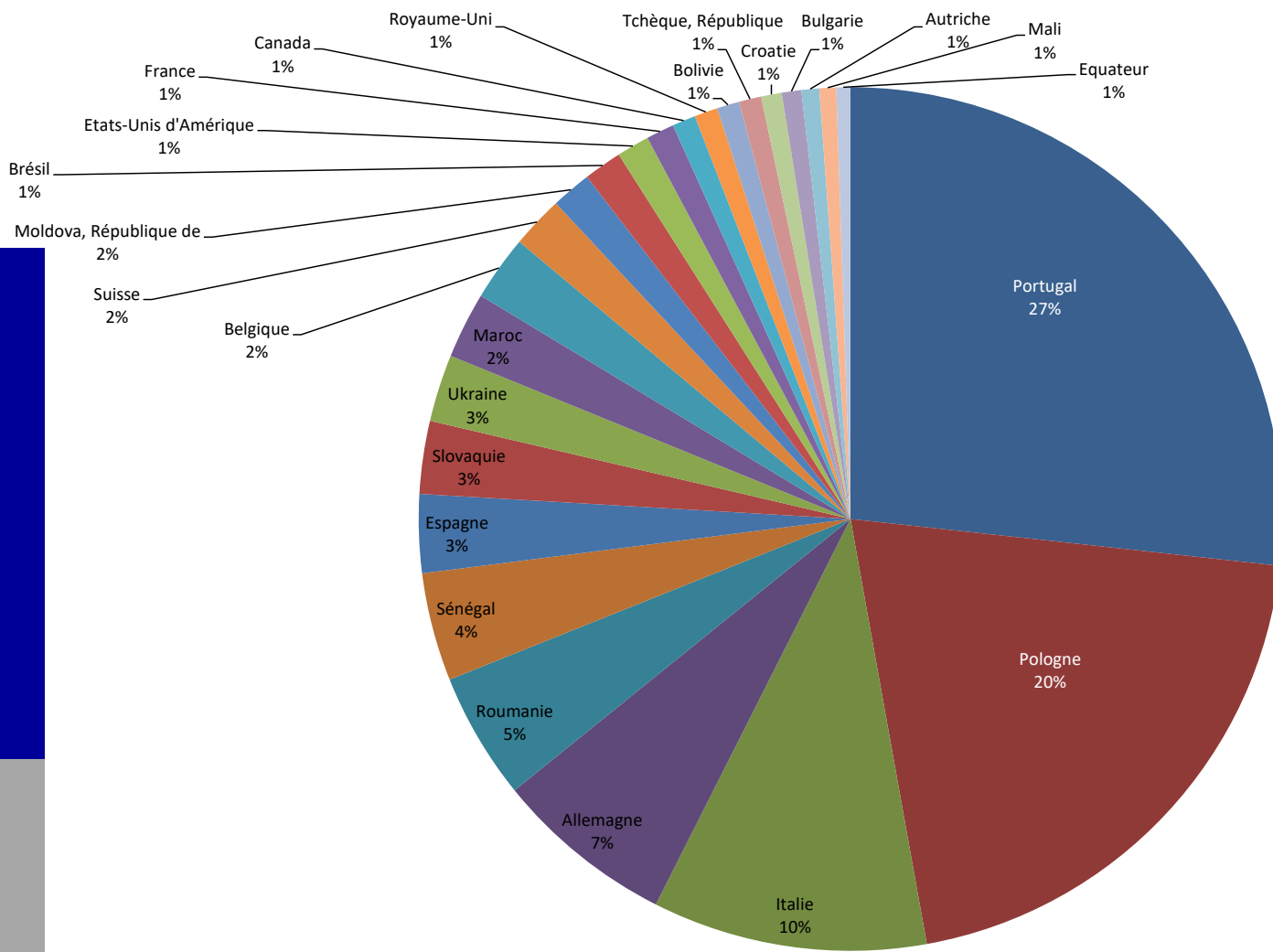
# Les pays d'établissement des entreprises déclarantes



92% des déclarations émanent d'entreprises en provenance de 10 pays

1 entreprise déclarante sur 5 est polonaise

# 86,1% des salariés détachés sont européens

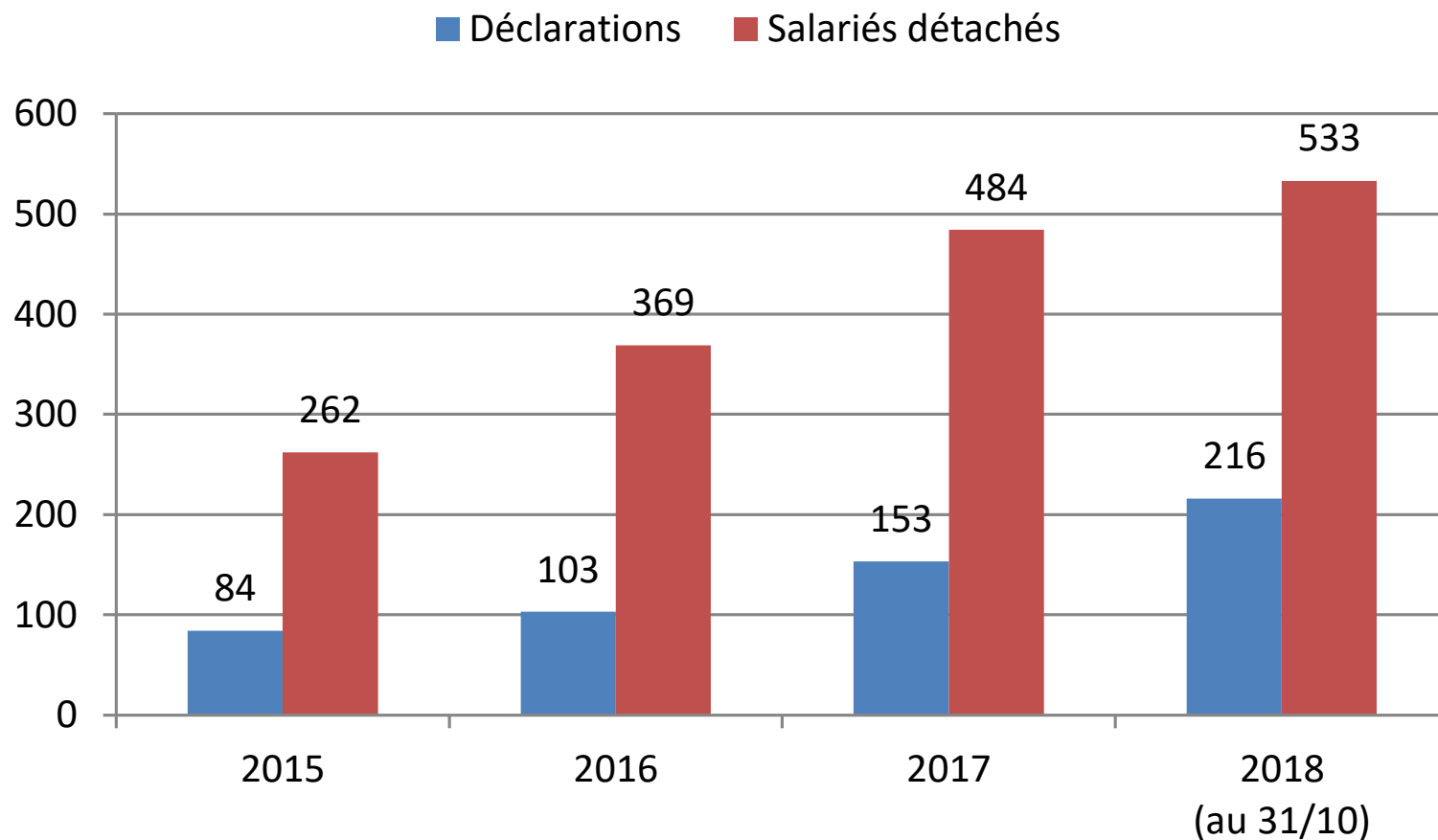


# Les prestations de service internationales dans la Loire

## Secteur du BTP

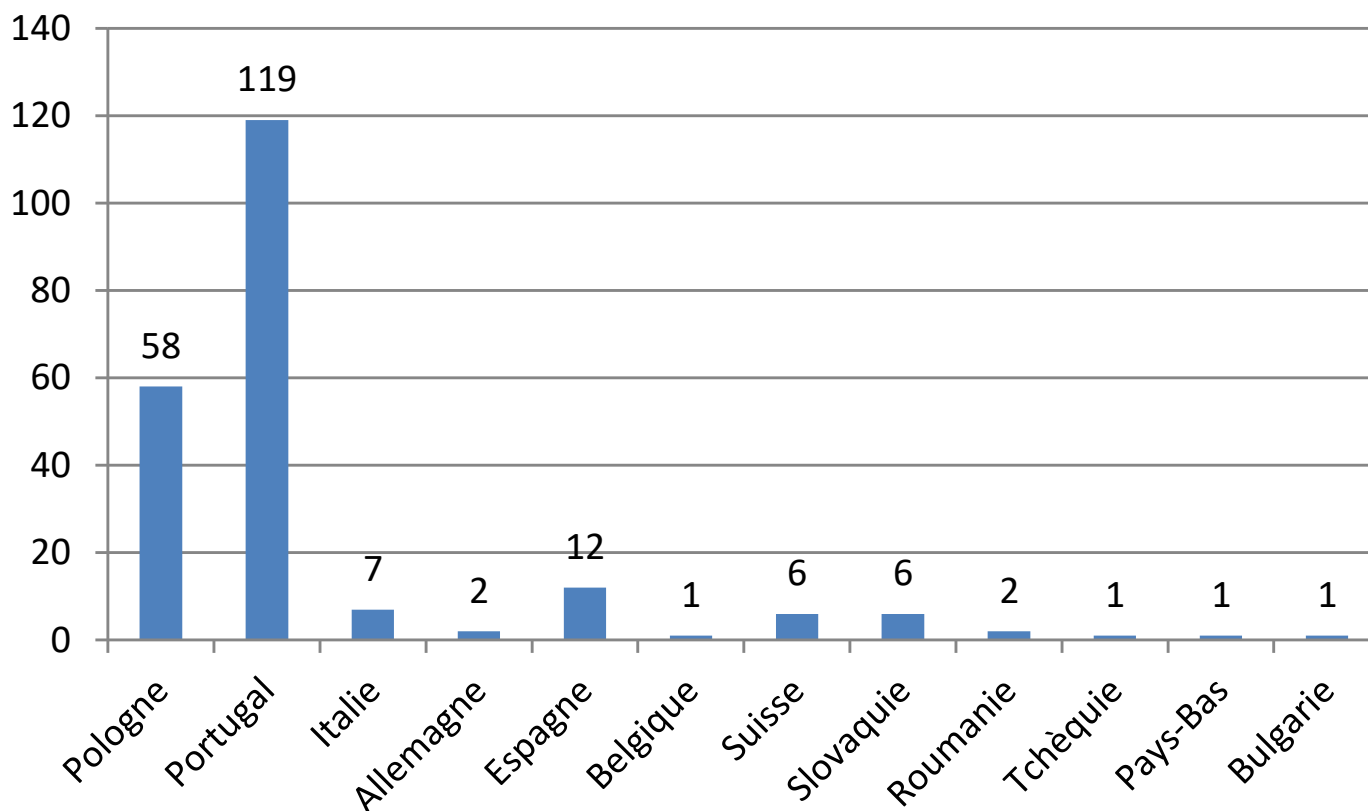
2018

# Des interventions d'entreprises étrangères en croissance





# Les pays d'établissement des entreprises déclarantes



81,9% des déclarations émanent d'entreprises en provenance de 2 pays

1 entreprise déclarante sur 2 est portugaise

## 1. Dispositions relatives au détachement de travailleurs

**La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel intègre des dispositions spécifiques sur le détachement et la lutte contre le travail illégal (chapitre III du titre III – articles 89 à 103).**

### **Constats :**

- **Une réglementation générale et indifférenciée pouvant créer des obstacles à l'activité des entreprises peu fraudogènes et nécessité d'un ciblage plus fin sur les situations à risques;**
- **Un dispositif de contrôle et de sanction déjà très développé mais ponctuellement perfectible pour couvrir toutes les situations rencontrées par les agents de contrôle.**

Objectif : la recherche d'une réglementation équilibrée et de moyens de contrôle et de sanction efficaces et dissuasifs

= Mieux identifier les situations de fraude et d'atteinte aux droits des salariés et faire cesser de façon efficace ces irrégularités tout en allégeant les contraintes administratives des entreprises présentant peu de risques.

# 1. Dispositions relatives au détachement de travailleurs

**La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel intègre des dispositions spécifiques sur le détachement et la lutte contre le travail illégal (chapitre III du titre III).**

- Allègement des exigences administratives de certains prestataires étrangers (articles 89 et 91)
- Aménagement possible des exigences administrative sur demande adressée à la DIRECCTE (article 90);
- Abrogation de la contribution forfaitaire de 40 euros par salarié détaché (« droit de timbre » ; article 92)

- Rehaussement du montant plafond des amendes administratives de 2000 à 4000 € (article 95);
- Suppression du caractère suspensif du recours contentieux sur l'exécution du titre de perception (article 97);
- Nouveau motif de suspension de PSI en cas de non paiement des amendes et obligation de vigilance pour les donneurs d'ordre et maître d'ouvrage quant à leur paiement (article 96)

## Contexte du contrôle du travail illégal

- Mise en place d'objectifs de contrôle
  - PSI : 2018 : 78  
Réalisé 64 au 30/09/2018
  - Travail Illégal : 2018 : réalisé 57 au 30/09/2018  
Projet d'objectif 111 en 2019
- Réduction des effectifs d'agents de contrôle
  - 24 → 22 en 2017
  - 22 → 19 en 2019
- Mise en place de la carte BTP